



Bérengère NOGUIER
Conseillère départementale du canton d'Uzès
Geneviève BLANC
Vice-présidente
Conseillère départementale du canton d'Alès 1

Elues écologistes

Séance du Conseil Général du 23 octobre 2015

Décision Modificative 2 - 2015

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Par ses interventions, le Département est au cœur de l'action publique pour les grands enjeux de notre société notamment dans le domaine du social et de la solidarité. Le défi pour notre collectivité dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'Etat (11 milliards d'euros de dotations en moins entre 2015 et 2017 pour les collectivités territoriales), est de pouvoir poursuivre ses politiques publiques en direction des gardois et leur garantir les services auxquels ils ont droit.

Les ajustements budgétaires qui sont proposés dans la DM2 ont été faits dans le souci de maintenir cet équilibre. Mais, on le voit bien, malgré les économies que le Département s'emploie à faire, cela ne suffit pas. La tendance qui consiste à faire plus ou à maintenir l'existant avec moins, s'accroît. La diminution drastique des ressources des collectivités territoriales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale.

Après avoir dénoncé la mauvaise gestion financière des collectivités, la cour des comptes s'inquiète d'ailleurs de la baisse des dotations de l'État sur les finances des collectivités. Face à l'augmentation constante des besoins des populations gardoises qu'il s'agisse des personnes âgées ou handicapées, des familles ou des personnes en situation de précarité, nous ne pourrions pas continuellement jouer ce jeu du chat et de la souris, l'Etat devra revoir sa copie et compenser plus largement les dépenses sociales des Départements.

Dans ce contexte difficile, nous nous réjouissons du maintien du financement des relais-emploi. Les relais sont des leviers indispensables, en milieu rural, pour l'ensemble de nos actions. Ce sont des lieux de proximité, d'ailleurs inscrits à notre Plan Climat à ce titre-là, qui mettent à disposition des demandeurs d'emplois des services qu'ils n'ont pas forcément (ordinateurs pour les télécandidatures, véhicules pour un entretien d'embauche ...) et que nous devons impérativement maintenir surtout en milieu rural.

Le mois prochain sera dédié à l'Economie sociale et solidaire et je souhaiterais dire un mot sur la circulaire concernant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations qui est parue le 29 septembre dernier. En tant qu'élues écologistes, nous nous félicitons de cette avancée pour l'ESS car cette circulaire ouvre de nouvelles perspectives tant pour les associations que pour les collectivités territoriales.

Elle confirme définitivement le rôle des associations vis à vis de l'action publique, précise la teneur de leurs relations avec les institutions leur donnant ainsi la possibilité de devenir de réels partenaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département pourra véritablement s'appuyer sur les associations pour ancrer ses politiques sur son territoire, comme

d'ailleurs nous le faisons, en ce qui nous concerne, pour la politique environnement et risques.

La circulaire confirme le principe de subvention qui devient un mode de financement aussi sécurisé juridiquement que la commande publique et dont les modalités prises en concertation avec les associations, respectent l'initiative associative et permettent aux collectivités de sortir de la logique de marché. Le soutien public est ainsi encouragé dans la durée pour donner la possibilité aux associations de conduire au mieux leurs actions. C'est une excellente chose dont nous nous réjouissons.

Dans quelques jours, le 30 novembre 2015, la Conférence internationale de l'Onu (COP21) sur les changements climatiques va démarrer. L'urgence climatique, avec ses conséquences dramatiques qui touchent le quotidien de millions de personnes, n'autorise plus aujourd'hui ni la tergiversation, ni les demi-mesures. Le 5^{ème} rapport du GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) a confirmé la réalité du réchauffement climatique, ses conséquences environnementales, économiques et sociales, et l'urgence d'agir pour préserver notre qualité de vie.

Selon ce rapport, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de 40 à 70% en 2050 et éliminées en 2100 pour parvenir justement à cet objectif commun de limiter la température de 2 degrés par rapport à l'ère pré-industrielle. C'est ce que tenteront de faire les 195 nations réunies jusqu'au 11 décembre sur le site du Bourget en élaborant et signant un accord universel sur le climat.

C'est un événement majeur auquel le Département contribuera au travers des initiatives de notre collectivité et plus largement d'initiatives du territoire. Pour cela, ma collègue Geneviève Blanc en charge de ce pilotage, s'appuie sur le partenariat de notre collectivité avec les associations, les communes et les entreprises.

Depuis plusieurs années déjà, notre collectivité s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique pour le bien être des gardois. Avec 11 défis à relever d'ici 2017, le Plan Climat du Département approuvé en 2012 intègre la prise en compte du changement climatique dans les domaines d'intervention du Conseil départemental pour répondre à deux objectifs :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)
- adapter le territoire au changement climatique

A mi parcours de la réalisation de ce plan, on peut constater dès aujourd'hui des résultats satisfaisants. Je vous en cite quelques-uns :

- pose de panneaux photovoltaïque en toiture sur 7 collèges pour la production d'EnR
- 18 PLU en démarche « Gard durable »
- mise en place de plateformes de covoiturage et de télétravail
- 80 kms de voies vertes réalisés
- réduction de 3,5 % des émissions de GES dans le cadre du bilan carbone 2010-2013 etc ...

Pour revenir à la DM, malgré les difficultés financières qui vont croissantes pour les collectivités territoriales, nous faisons en sorte d'apporter des réponses concrètes aux problèmes qui nous sont posés avec l'objectif de préserver le bien-être de nos concitoyens.

C'est ce à quoi nous nous employons au sein de la majorité départementale afin de préserver et développer les politiques de l'institution. C'est pourquoi, Monsieur le Président, ma collègue et moi-même voterons cette DM2.